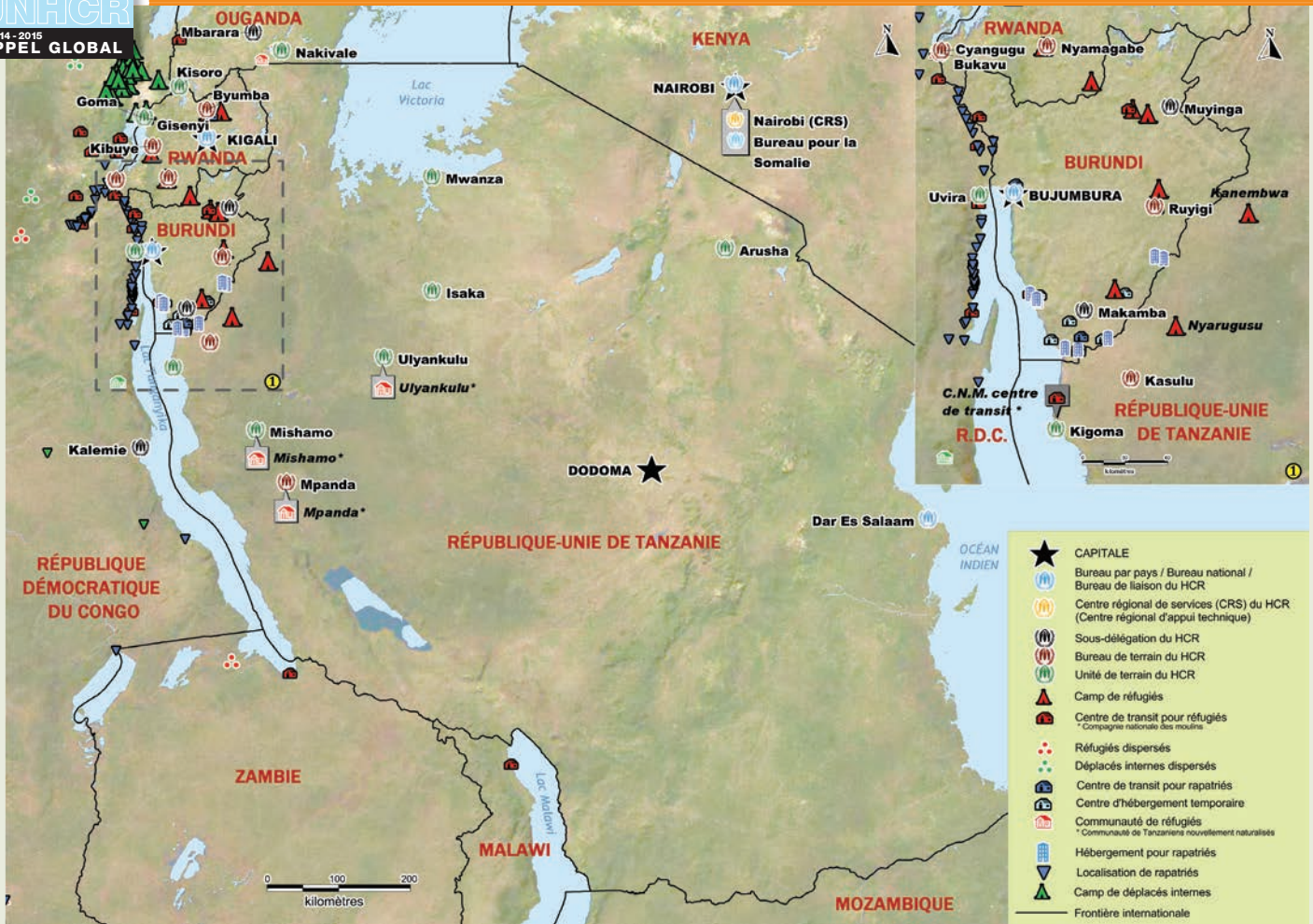




UNHCR
2014 - 2015
APPEL GLOBAL

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	8
Effectifs totaux	129
Internationaux	19
Nationaux	89
JEA	2
Volontaires des Nations Unies	18
Autres	1

Aperçu

Environnement opérationnel

- La République-Unie de Tanzanie (Tanzanie) a été une terre d'asile pendant des décennies. Le pays a également été un partenaire solide du HCR, s'associant activement aux efforts déployés pour trouver des solutions durables à la situation des réfugiés qui ont, par vagues successives, trouvé asile sur son territoire. Ayant offert l'hospitalité à un grand nombre de réfugiés au fil des ans, le Gouvernement a en outre pris, en 2010, la décision sans précédent de naturaliser plus de 162 000 réfugiés burundais qui vivaient depuis plus de 40 ans dans trois zones d'installation de l'ouest du pays.
- Le régime d'asile a fait peser une lourde charge sur les ressources gouvernementales, notamment en raison de l'instabilité politique observée dans la région des Grands Lacs. Ces dernières années, par exemple, il a été difficile aux demandeurs d'asile d'accéder à des procédures d'asile justes et efficaces. Le Comité national d'éligibilité, qui ne s'était pas réuni depuis quatre ans, a enfin repris ses sessions en mars 2013. Le Gouvernement a entrepris de remédier à ces problèmes, avec l'appui du HCR.

- Les 162 000 Burundais qui ont bénéficié du processus de naturalisation en 2010, ou Tanzaniens récemment naturalisés (NNT), auraient dû être transférés dans d'autres régions du pays avant de recevoir des documents attestant leur nationalité. Cependant, leur transfert a été suspendu en août 2011, en attendant la poursuite, au sein du Gouvernement, des consultations sur l'officialisation de leur statut. L'avenir des NNT dépend de la finalisation de ce processus.
- Fin 2012, près de 35 000 anciens réfugiés burundais accueillis au camp de Mtabila ont bénéficié d'une aide pour regagner leur pays dans la sécurité et la dignité. Depuis, les autorités tanzaniennes ont fait preuve de souplesse, se montrant plus disposées à accueillir de nouveaux arrivants, en particulier originaires de la République démocratique du Congo (RDC), dans le pays et à reprendre leurs fonctions d'évaluation de l'éligibilité.
- La situation au camp de Nyarugusu, où résident plus de 68 000 réfugiés, continue à se dégrader car le

financement est limité. La politique de confinement dans des camps appliquée par la Tanzanie restreint les déplacements des réfugiés et limite leurs possibilités d'autosuffisance, ce qui accroît leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire.

● En 2014, le Gouvernement tanzanien continuera à mettre des terrains à disposition pour plus de 105 000 réfugiés accueillis au camp de Nyarugusu et pour les « anciennes zones d'installation » de Mishamo, Katumba et Ulyankulu, où résident les Tanzaniens récemment naturalisés.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Les principales populations relevant de la compétence du HCR dans le cadre de son opération en Tanzanie en 2014 seront, selon ses prévisions : les réfugiés congolais, qui ont en majorité fui le conflit en cours dans l'est de la RDC en 1996 ; les réfugiés burundais qui se sont enfuis dans les années 1990 et dont a estimé qu'ils avaient encore besoin de protection internationale lors de la fermeture du camp de Mtabila ; les Burundais qui sont arrivés en 1972, ont bénéficié de la campagne de naturalisation en 2010, et attendent à présent une décision définitive des autorités tanzaniennes quant à leur intégration sur place ; les Burundais qui se sont réfugiés en 1972 et qui n'ont pas pris part au processus de naturalisation ; et les Burundais installés dans des villages de la région de Kigoma, pour lesquels on n'a pas encore trouvé de solutions durables.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Burundi	34 930	34 930	34 070	34 070	32 980	32 980
	Rép. dém. du Congo	66 060	66 060	71 260	71 260	69 410	69 410
	Somalie	420	420	20	20	-	-
	Pays divers	250	250	250	250	200	200
Demandeurs d'asile	Burundi	10	10	10	10	10	10
	Rép. dém. du Congo	190	190	200	200	200	200
	Pays divers	10	10	20	20	20	20
Apatrides	Apatrides	2 000	2 000	2 500	2 500	3 000	3 000
Autres	Burundi	194 150	194 150	201 920	201 920	-	-
Total		298 020	298 020	310 250	310 250	105 820	105 820

| Réponse |

Besoins et stratégies

Le financement ayant été limité ces dernières années, les infrastructures médicales et éducatives du camp de Nyarugusu sont en mauvais état et ont besoin d'être rénovées. Seulement 70 pour cent des résidents du camp disposent d'abris adéquats et de latrines familiales. Il faut également remplacer les articles non alimentaires, la dernière distribution générale remontant à 2007.

L'utilisation de bois de chauffe n'est pas viable car les ressources ligneuses diminuent et les distances que les réfugiés doivent franchir pour s'en procurer sont de plus en plus longues. Le nombre de cas de violences sexuelles et sexistes est constamment resté élevé ces deux dernières années.

Le report de la décision relative à l'avenir des NNT a eu de profondes répercussions sur la situation sociale et économique de cette population et a limité son accès aux services essentiels.

Le HCR continuera donc à travailler, de concert avec le Gouvernement et les communautés d'accueil, sur des projets destinés à améliorer l'accès des Tanzaniens récemment naturalisés aux services essentiels, concernant notamment la santé, l'éducation et l'assainissement, et à renforcer leurs moyens de subsistance.

Lors de la réunion intergouvernementale au niveau ministériel organisée par le HCR en décembre 2012 à Genève pour commémorer le 60^e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et le 50^e anniversaire de la Convention de 1961 sur l'apatridie, le Gouvernement tanzanien s'est engagé à revoir la politique nationale de 1998 sur les réfugiés, à réviser ou à abroger et remplacer la loi de 2003 sur les réfugiés, à ratifier la Convention de Kampala de 2009 et à continuer à enregistrer les réfugiés ainsi que les demandeurs d'asile et à leur délivrer des documents. Le HCR suivra et soutiendra la mise en œuvre de ces engagements.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Besoins de base et services essentiels			
La population a un accès à l'énergie suffisant			
L'utilisation systématique du bois de chauffe, principale source d'énergie pour faire la cuisine, se chauffer et s'éclairer au sein des ménages, est de moins en moins viable. La diminution des ressources ligneuses et l'exposition grandissante des femmes et des enfants aux risques de violence sexuelle et sexiste lorsqu'ils parcourent de longues distances à pied pour aller ramasser du bois sont les principales causes de cet état de fait. Le HCR prendra la tête des tentatives visant à mettre en œuvre une nouvelle stratégie d'approvisionnement en énergie domestique dans le camp de Nyarugusu.			
Pourcentage de ménages ayant recours à des énergies de substitution et/ou renouvelables	Réfugiés et demandeurs d'asile	30 %	15 %
Pourcentage de ménages recevant des équipements à haut rendement énergétique	Réfugiés et demandeurs d'asile	43 %	34 %
La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation			
En raison de l'insuffisance des fonds, il est fréquent que les activités éducatives ne répondent pas aux besoins des bénéficiaires. En 2014, le HCR s'emploiera à remettre en état les écoles primaires et cherchera à remédier à la pénurie d'instituteurs, en assurant des formations, en augmentant les indemnités incitatives et en recrutant des enseignants supplémentaires.			
Nombre de structures éducatives construites ou améliorées	NNT dans les zones d'installation et réfugiés burundais de 1972	20	Domaine prioritaire
La population dispose d'une quantité suffisante d'articles ménagers et de première nécessité			
Il n'y a pas eu de distribution générale d'articles non alimentaires dans le camp depuis 2007. Les réfugiés ont tendance à échanger leurs rations alimentaires contre des articles non alimentaires. Pour remédier à ce problème, le HCR accordera la priorité à la distribution d'articles non alimentaires bénéfiques pour l'ensemble de la famille.			
Nombre de personnes recevant des articles d'hygiène	Réfugiés et demandeurs d'asile	67 000	Aucun écart
Nombre de femmes recevant des protections périodiques	Réfugiés et demandeurs d'asile	22 500	Aucun écart
Abris et infrastructures construits, améliorés et entretenus			
En augmentant l'accès à des abris sûrs, le HCR pourra améliorer la protection des réfugiés, en particulier des femmes et des enfants, dans le camp de Nyarugusu, où le taux de violence sexuelle et sexiste demeure élevé.			
Nombre de structures remises en état (hors abris)	Réfugiés et demandeurs d'asile	6	4
Nombre de personnes recevant une aide dans le secteur des abris	Réfugiés et demandeurs d'asile	4 500	1 000

La population vit dans des conditions d'hygiène et d'assainissement satisfaisantes

Sachant que les installations sanitaires disponibles ne répondent qu'aux deux tiers des besoins, le HCR cherchera à assurer le respect des normes internationales relatives à la santé, à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans le camp de Nyarugusu. La construction de latrines supplémentaires permettra de prévenir les épidémies et la propagation des maladies contagieuses.

Nombre d'installations sanitaires/de latrines familiales construites	Réfugiés et demandeurs d'asile	2 100	1 100
Nombre de personnes touchées par des campagnes de promotion de l'hygiène et de la salubrité de l'environnement	Réfugiés et demandeurs d'asile	67 000	Aucun écart

Environnement de protection favorable

Institutions et pratiques administratives perfectionnées ou renforcées

Le HCR continuera à promouvoir une révision de la loi de 1999 et de la politique de 2003 sur les réfugiés. Ceci devrait élargir l'espace d'asile et améliorer les pratiques de la Tanzanie en la matière. L'Organisation suit également la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement lors de la réunion intergouvernementale de 2011, concernant la transposition de la Convention de Kampala dans la législation nationale et l'adhésion du pays aux Conventions sur l'apatridie.

Mesure dans laquelle le Gouvernement bénéficie d'un appui pour renforcer ses capacités	Réfugiés et demandeurs d'asile	90 %	30 %
	NNT dans les zones d'installation et réfugiés burundais de 1972	100 %	50 %

Solutions durables

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

En 2014, l'application des mesures visant à accroître la réinstallation des réfugiés congolais (RDC) devrait débuter, conformément à la stratégie régionale du HCR sur quatre ans. Parallèlement, le programme destiné à réinstaller les Burundais dont les besoins persistants de protection internationale ont été constatés lors de la fermeture du camp de Mtabila se poursuivra, au titre de la stratégie générale de recherche de solutions durables.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions du HCR destinées à faciliter leur départ	Réfugiés et demandeurs d'asile	3 800	2 896
Nombre de cas identifiés, dont femmes et jeunes filles en situation de risque	Réfugiés et demandeurs d'asile	20 520	16 000

Potentiel en matière d'intégration réalisé

Bien que l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés (NNT) ait fait l'objet d'un moratoire, le HCR et ses partenaires continueront d'intervenir auprès du Gouvernement en soulignant la nécessité de rendre une décision.

Nombre de personnes dont la naturalisation est facilitée	NNT dans les zones d'installation et réfugiés burundais de 1972	206 661	206 661
Nombre de réunions, ateliers et séminaires organisés	NNT dans les zones d'installation et réfugiés burundais de 1972	20	18

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Protection de l'enfance renforcée

La population du camp est composée à 60 pour cent de réfugiés de moins de 18 ans, exposés à des pratiques traditionnelles néfastes, telles que le travail des enfants, les mariages précoces et forcés et les violences sexuelles et sexistes. Le HCR entend lancer une stratégie globale visant à accroître l'offre éducative, à sensibiliser les leaders communautaires et à investir dans des dispositifs à haut rendement énergétique et/ou les énergies renouvelables afin de réduire les risques en matière de violence sexuelle et sexiste et de pratiques traditionnelles néfastes.

Nombre de décisions prises par la commission de détermination de l'intérêt supérieur	Réfugiés et demandeurs d'asile	1 000	Domaine prioritaire
Nombre d'adolescents participant à des programmes ciblés	Réfugiés et demandeurs d'asile	11 000	Domaine prioritaire

Risque de violence sexuelle et sexiste (VSS) réduit et qualité de la réponse améliorée

Le nombre de violences sexuelles et sexistes est constamment demeuré élevé ces deux dernières années. Il est donc prioritaire pour le HCR d'améliorer la protection contre la violence et l'exploitation, en particulier dans le cas des enfants.

Nombre de comités/groupes communautaires travaillant sur la prévention et la réponse en matière de VSS	Réfugiés et demandeurs d'asile	6	Domaine prioritaire
	NNT dans les zones d'installation et réfugiés burundais de 1972	63	Domaine prioritaire

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur

ONG :

African Initiatives for Relief and Development, Centre for the Study of Forced Migration, Comité international de secours, Community Environmental Management and Development Organization, Croix-Rouge tanzanienne, Legal and Human Rights Centre - Zanzibar, National Organization for Legal Assistance, Relief to Development Society, Service jésuite des réfugiés, Tanzania Water and Environmental Sanitation Agency

Autres :

Faculté de droit, Université de Dar es-Salaam

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Cabinet du Premier ministre, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles

ONG :

Asylum Access, Croix-Rouge espagnole, Refugee Point, Tanganyika Christian Refugee Services

Autres :

FAO, FNUAP, OIM, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF

Coordination

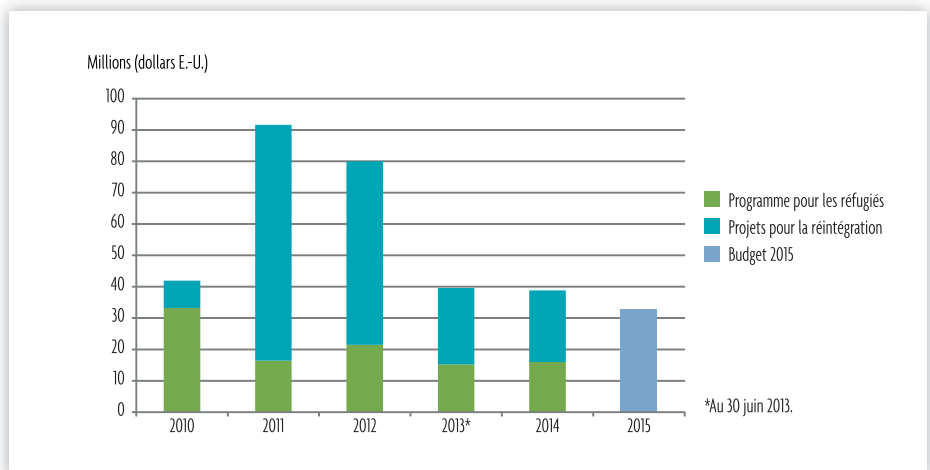
En Tanzanie, les efforts déployés par le HCR pour atteindre ses objectifs principaux, qui sont d'offrir une protection internationale et une assistance, tout en recherchant des solutions durables pour toutes les personnes qui relèvent de sa compétence et en renforçant les systèmes de gestion de l'asile et des migrations, ont été soutenus dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et de la participation du Haut Commissariat au Plan d'aide au développement des Nations Unies (UNDAP) pour la période 2011-2015. Au titre de l'UNDAP, le HCR dirige le Groupe de travail sur le programme pour les réfugiés, qui réunit la FAO, le FNUAP, l'OIM, le PAM et l'UNICEF.

Le HCR travaille également en étroite collaboration avec le ministère de l'Intérieur, par l'intermédiaire des Départements chargés des services aux réfugiés, des prisons, de l'immigration, de la gestion et du contrôle des frontières et de la citoyenneté, ainsi qu'avec les autorités de Zanzibar responsables de la gestion des flux de migrants en situation irrégulière, du rapatriement, de la réforme des lois et du renforcement des capacités.

Informations financières

Ces dernières années, les besoins financiers pour l'opération du HCR en Tanzanie ont traduit les évolutions en cours dans la région, des dispositions étant prises pour faire face à un éventuel afflux de réfugiés en provenance de la RDC et pour accompagner l'intégration escomptée des réfugiés burundais sur place. Le budget a atteint un pic – 91,6 millions de dollars E.-U. – en 2011, lorsque le HCR s'apprêtait à soutenir pleinement le relogement des réfugiés burundais récemment naturalisés, un projet qui n'a pas encore été concrétisé. Les besoins financiers pour l'opération en Tanzanie en 2014 sont chiffrés à 38,8 millions de dollars E.-U.

Budget pour la République-Unie de Tanzanie | 2010–2015



Budget 2014 pour la République-Unie de Tanzanie | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	15 213 715	24 393 323	39 607 039
Environnement de protection favorable			
Droit et politique générale	534 418	0	534 418
Institutions administratives et pratiques	417 209	525 213	942 422
Accès à l'assistance juridique et recours	232 209	0	232 209
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	192 209	0	192 209
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	334 626	598 476	933 103
Sous-total	1 710 670	1 123 689	2 834 359

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Total
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	217 209	0	217 209
Identification de l'apatridie	187 209	0	187 209
Enregistrement et établissement de profils	271 968	842 318	1 114 285
Procédures de détermination du statut	293 936	0	293 936
Enregistrement et documents d'état civil	0	324 546	324 546
Sous-total	970 321	1 166 863	2 137 184
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre la criminalité	397 239	468 000	865 239
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	518 072	645 159	1 163 230
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	283 936	0	283 936
Protection des enfants	637 498	0	637 498
Sous-total	1 836 744	1 113 159	2 949 903
Besoins de base et services essentiels			
Santé	545 833	3 710 623	4 256 455
Santé procréative et services liés au HIV	120 833	0	120 833
Nutrition	378 478	0	378 478
Eau	395 833	4 084 894	4 480 726
Assainissement et hygiène	493 072	0	493 072
Abris et infrastructure	596 665	0	596 665
Accès à l'énergie	997 635	0	997 635
Articles ménagers de base	1 248 072	0	1 248 072
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	325 833	0	325 833
Éducation	1 147 621	3 710 623	4 858 244
Sous-total	6 249 873	11 506 139	17 756 012
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	369 478	0	369 478
Coexistence avec les communautés locales	0	796 318	796 318
Ressources naturelles et environnement commun	573 072	242 318	815 389
Sous-total	942 550	1 038 635	1 981 185
Solutions durables			
Retour volontaire	266 665	0	266 665
Intégration	0	2 100 849	2 100 849
Réinstallation	521 665	0	521 665
Sous-total	788 330	2 100 849	2 889 179
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	182 239	755 953	938 192
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	182 239	92 318	274 557
Sous-total	364 478	848 270	1 212 748
Appui à la logistique et aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	1 022 311	2 413 159	3 435 469
Gestion des opérations, coordination et appui	2 103 811	1 495 476	3 599 287
Sous-total	3 126 121	3 908 635	7 034 756
Total du budget 2014	15 989 087	22 806 240	38 795 327